

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2023

Délibération n°2023-09-12a

ANNULE ET REMPLACE SUITE À ERREUR MATÉRIELLE

L'an deux mille vingt-trois et le 28 septembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes à Pélussin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	25
■ Nombre de votants	:	30
■ Date de la convocation	:	21 septembre 2023

Objet : Finances - Décisions modificatives (DM)

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, M. Yannick JARDIN (<i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i>), Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de Mme Nathalie BÉAL</i>) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, Mme Marcelle CHARBONNIER, M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL (<i>Pouvoir de M. Thomas PUTMAN</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Franceline COMAS, M. Stéphane TARIN, Mme Agnès VORON (<i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i>) -
ROISEY :	M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT (<i>Pouvoir de Mme Béatrice RICHARD</i>), M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Jean-Baptiste PERRET (<i>Pouvoir à Yannick JARDIN</i>) - Mme Nathalie BÉAL (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (<i>Pouvoir à M. Serge RAULT</i>) -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN (<i>Pouvoir à Mme Christelle MARCHAL</i>) -
PÉLUSSIN :	Mme Martine JAROUSSE (<i>Pouvoir à Mme Agnès VORON</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS,
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL, Mme Corinne ALLIOD KOERTGE.

M. Jacques BERLIOZ explique qu'il est nécessaire de modifier les écritures du BP 2023.

DM n°1 Assainissement non collectif

Les éléments suivants doivent être pris en compte :

- Reversement des aides de l'agence de l'eau aux particuliers pour rénovation de leur installation

DM 1 Assainissement non collectif

Section	Chapitre	Compte	Libellé	BP 2023	DM 1	Total Budget 2023
FD	67	678	Autres charges exceptionnelles	9 900,00 €	3 300,00 €	13 200,00 €
FR	77	778	Autres produits exceptionnels	10 800,00 €	3 300,00 €	14 100,00 €

DM n°2 Eau

Les éléments suivants doivent être pris en compte :

- Régularisation sur amortissement

Section	Chapitre	Compte	Libellé	BP 2023	DM 1	DM 2	Total Budget 2023
DI	041	2031	Etudes - opérations d'ordres	0,00 €		900,00 €	900,00 €
DI	041	21531	Travaux d'adduction d'eau - Opérations d'ordres	0,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €
RI	041	2031	Etudes - opérations d'ordres	0,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €
RI	041	21531	Travaux d'adduction d'eau - Opérations d'ordres	0,00 €		900,00 €	900,00 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver les décisions modificatives visées ci-dessus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Approuve les décisions modificatives visées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Valérie PEYSSELON